

NOTE D'INFORMATION

Chers parents,

Comme vous le savez nous approchons de la période de carnaval. Il n'est pas prévu de manifestation particulière pour l'occasion. Le travail scolaire étant primordial, les cours seront assurés normalement selon les emplois du temps des élèves.

Malgré tout, nous envisageons avec la MDL (Maison des Lycéens) de marquer la tradition carnavalesque sobrement, le vendredi 22 février veille de la sortie au Lycée.

A cet effet, votre enfant devra **obligatoirement** se présenter au Lycée vêtu(e) de la **tenue réglementaire** (Polo bleu du LPO, Pantalon ou Jean Noir ou bleu, chaussures correctes). Le carnet de correspondance sera exigé.

Toutefois, s'il le désire l'élève scolarisé au LPO pourra agrémenter son uniforme par des accessoires de couleurs qui ne soient pas indécents.

C'est ainsi que **seront tolérés** les perruques, maquillages sobres ou paillettes, lunettes qui ne cachent pas les yeux, Gants, Jambières, Cravates, autres accessoires etc.).

Seront formellement interdits :

- Les tenues indécentes ou les travestis
- tous les éléments qui masquent le visage ou les yeux (Masques de carnaval, Cagoule, Bandanas, Lunette de ski ou de plongée),
- les bas ou collants, les sous-vêtements ou survêtements, les gilets jaunes, les casques,
- Les teintures dans les cheveux
- les fausse-poitrines,
- la farine, les confettis
- les armes (factices)
- les sifflets, les pompes, les klaxons,
- les pétards et les fumigènes,
- les feux d'artifice,
- l'alcool.
- Etc....

La validité des accessoires reste à l'appréciation du Chef d'Etablissement et de son équipe de direction à l'entrée et dans l'enceinte de l'établissement.

L'état d'esprit de cette dernière journée de cours est la convivialité et le respect mutuel. Aucun élève n'est obligé de porter ces accessoires s'il ne le souhaite pas.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre précieuse collaboration.

Le Proviseur

D.MARMOT